

2M FOOD
SARL unipersonnelle au Capital de 1000€
Siège Social : 83 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
93300 AUBERVILLIERS
RCS BOBIGNY 898 060 744

Procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31/07/2025

L'an deux mille vingt cinq et le 31 juillet à 10h30 l'associé unique de la SARL 2M FOOD tient une assemblée générale extraordinaire au siège de la société conformément aux dispositions des statuts.

EST PRESENT:

- Madame RITU Laboni Akter porteur de 100 parts sociales

Soit les 100 Parts représentant le capital social

La séance est ouverte sous la présidence de la gérante **Mme RITU Laboni Akter**.

Elle constate que tous les porteurs de parts représentant l'intégrité du Capital sont présents et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- De transférer le siège social du **83 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93300 AUBERVILLIERS** au **65 Rue de la CROIX 92000 NANTERRE**
- La modification de l'objet social qui sera : **Activité administrative liée à la prestation de traiteur (sans production sur place, et sans alcool)**

Première Résolution:

Après discussion, l'assemblée décide de transférer le siège social du **83 Avenue de la République 93300 AUBERVILLIERS** au **65 Rue de la CROIX 92000 NANTERRE**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la modification de l'objet social qui sera : **Activité administrative liée à la prestation de traiteur (sans production sur place, et sans alcool).**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

En conséquence de ce qui précède les statuts sont modifiés.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède il a été dressé un procès verbal qui après lecture est signé par le gérant associé, l'associé cédant et l'associé cessionnaire.

Fait à NANTERRE le 31/07/2025

Madame RITU Laboni Akter

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'tabony', is written below the name of the signatory.